



Désarmement et non-prolifération nucléaire

n° 3 • 06-2019

Lettre d'information parlementaire

Partisans et opposants à l'arme nucléaire s'accordent sur une chose : une guerre nucléaire serait catastrophique et il faut à tout prix l'éviter. Car aucun des adversaires ne peut s'attendre à un bénéfice et le dommage causé à chacun sera toujours inacceptable. « La dissuasion, c'est une guerre qui n'a pas encore eu lieu » rappelle le philosophe Jean-Pierre Dupuy¹. La catastrophe nucléaire est certaine, seule son échéance est indéterminée. La stratégie de la dissuasion n'est, in fine, qu'un habillage tactique pour retarder le plus longtemps possible cette catastrophe. Le paradoxe est au cœur de la dissuasion nucléaire, cette stratégie n'est rationnelle, que tant qu'elle repose sur une menace, dont la mise à exécution serait le comble de l'irrationalité. Rien que cet argument devrait conclure de fait à l'inefficacité de la dissuasion et au rejet des armes nucléaires. Ce qui n'est pas le cas. La session du TNP (voir p. 2) le souligne une fois de plus. Pour les tenants de la dissuasion, ce que nous pouvons faire de mieux, c'est de retarder indéfiniment la catastrophe annoncée !

Renforcer la sécurité collective

Or, une autre voie existe, c'est justement celle empruntée par l'ONU avec la mise en place des normes d'interdiction et des outils pour les appliquer et les faire respecter. Tel est bien l'objet du traité d'interdiction des armes nucléaires adopté le 7 juillet 2017. Un traité auquel la France devrait participer pour renforcer la sécurité des Français tout en renforçant celle des autres pays.

Jean-Marie Collin & Patrice Bouveret

1) La guerre qui ne peut pas avoir lieu, Jean-Pierre Dupuy, Desclée de Brouwer, février 2019, 230 p.

Actualité

Sondage sur le Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) • Selon un sondage YouGov commandé par ICAN, l'opinion publique des États de l'Union européenne (Allemagne, Belgique, Italie, Pays-Bas) où sont stationnées des armes nucléaires américaines, s'oppose fermement aux armes nucléaires : 64 % des Belges, 68 % des Allemands, 70 % des Italiens et 62 % des Hollandais sont pour que leur État signe le TIAN. De même, la grande majorité de populations s'opposent aux investissements dans les activités d'armement nucléaire des entreprises de leur pays : 66 % des Belges, 68 % des Allemands, 72 % des Italiens et 67 % des Hollandais.

tiny.cc/bmzm6y

Suisse • Après des mois de tergiversation, le gouvernement suisse a finalement délibéré sur les prochaines étapes du TIAN. Pour rappel, le parlement a adopté une motion (n° 17.4241 en décembre 2018) qui demandait au gouvernement de signer le TIAN « dès que possible » et de le soumettre au parlement pour ratification. Et fin janvier 2019, le gouvernement a dans son rapport de politique étrangère indiqué que « le souhait du parlement doit être respecté ». Pourtant celui-ci a décidé (en mai) de ne pas prendre de décision pour le moment, sachant qu'il dispose d'un délai de deux ans maximum (soit fin 2020) pour indiquer si oui ou non la Suisse va ratifier ce traité.

Allemagne • 440 parlementaires européens ont signé l'engagement parlementaire de ICAN et exprimé ainsi leur soutien au TIAN. On compte notamment un total de 130 députés allemands du Bundestag et 30 autres qui sont membres du parlement européen. Par ailleurs des parlements de Landër (comme Bremen et Berlin) ont déposé des motions qui appellent le Conseil fédéral (Bundesrat) à signer le TIAN. .../...

Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

À LA DATE DU 16 JUIN 2019 :

signature : 70 États ; ratification : 23 États.

RAPPEL : 50 ratifications sont nécessaires pour l'entrée en vigueur du traité. Des procédures sont actuellement en cours dans plusieurs États, ce qui permettra son entrée en vigueur en 2020.

Italie • Le 29 mai, une motion (Atto n° 1-00132, séance n° 115, portée par la sénatrice Loredana De Petris) a été déposée au Sénat demandant au gouvernement de prendre les « mesures nécessaires pour que l'Italie adhère au traité sur l'interdiction des armes nucléaires » et de « soumettre aux Chambres, en conséquence, le projet de loi autorisant la ratification et l'application du Traité ». Pour rappel, l'Italie n'a pas participé à la négociation du TIAN, mais elle avait voté la résolution en faveur de la tenue de ces négociations le 23 décembre 2016. Un vote qu'elle a justifié par la suite comme le résultat d'une erreur de manipulation...

<https://www.peacelink.it/disarmo/docs/5300.pdf>

États-Unis • Les membres démocrates du Congrès James McGovern et Earl Blumenauer ont présenté le 8 avril la résolution n° 302 sur l'interdiction des armes nucléaires, qui appelle le gouvernement fédéral à réduire et éliminer les armes nucléaires, à rejeter la politique dite de première frappe nucléaire et à annuler le programme de modernisation de l'arsenal nucléaire américain. Cette résolution demande également au Président et aux secrétaires d'État et de la défense à souscrire aux objectifs et dispositions présentes dans le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

<https://www.govtrack.us/congress/bills/116/hres302/text>

États-Unis bis • Le 4 juin, le président de la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants Eliot L. Engel, et le sénateur Bob Menendez membre de la commission des affaires étrangères du Sénat — avec six autres parlementaires J. Reed, M. Warner, D. Durbin, A. Smith, A. Schiff, P.Visclosky démocrates et républicains — appellent à travers une lettre, le président Trump « à mieux protéger l'architecture de contrôle des armements » en prolongeant le Traité sur la réduction des armes stratégiques (New Start) jusqu'en 2026. Cette lettre est accompagnée de sept questions précises, dont une qui concerne directement la France et les autres membres de l'Otan : « Quel est l'impact du retrait de ce traité New Start sur les alliés des États-Unis ? »

<http://bit.ly/2KQJ5yQ>

DU CÔTÉ DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Arsenal nucléaire mondial, la France dans une posture unique !

Selon l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI), le total des ogives possédées par les neuf États nucléaires (États-Unis, Russie, France, Chine, Royaume-Uni, Pakistan, Inde, Israël, Corée du Nord) est de 13 865, soit 600 armes en moins par rapport à 2018.

Nous pouvons remarquer une diminution d'une quinzaine d'ogives de l'arsenal britannique (faisant suite à une précédente diminution de 10 ogives en 2015). L'arsenal de la France reste, lui, toujours constitué — depuis 2011 — de 300 ogives. ICAN France pose la question : pourquoi la France ne réduit-elle pas son arsenal comme les Britanniques ?

Sur les 13 865 ogives nucléaires, 3 750 sont déployées et près de 2 000 sont maintenues en état d'alerte opérationnelle élevée. Ainsi, selon le SIPRI, **la France est dans une posture unique**, car c'est 93,33 % de son arsenal (contre 28,29 % pour les États-Unis et 24,61 % pour la Russie) qui est maintenue en état d'alerte opérationnelle élevée. Pourquoi ?

Le sombre futur de la conférence d'examen du TNP

Du 29 avril au 10 mai, les 191 États membres du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) étaient invités à participer au troisième comité préparatoire de la conférence d'examen du TNP de 2020. Le bilan de ce comité est extrêmement décevant, car aucune avancée sur le sujet du désarmement nucléaire n'est apparue possible.

La crédibilité du TNP est donc de plus en plus mise à mal et comme le souligna l'ambassadeur sud-africain (dont l'État a volontairement éliminé son arsenal nucléaire) « certains États parties ne peuvent pas fonctionner comme un petit gang », s'adressant ainsi aux États-Unis, à la Russie, au Royaume-Uni, à la France et à la Chine...

Pour ces cinq États « dotés », l'impossibilité d'avancer sur un processus de réduction et d'élimination des arsenaux nucléaires, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complètes des essais nucléaires, ou l'adoption d'un traité interdisant la production de matières fissiles, s'expliquent par le « contexte stratégique » international. Cette expression est étrangement commune à ces États qui s'opposent et pointent respectivement leur missile nucléaire sur leur différente capitale. D'ailleurs, cette concordance de position est aussi à relever sur leur rejet des recommandations finales faite par le président malaysien Syed Md Hasrin Syed Hussin de cette conférence, qui reflète la pensée de la majorité des États membres (voir : NPT/CONF.2020/PC.III/CRP.4/Rev.1).

Concrètement ce rejet repose, par exemple, selon les propos de l'ambassadeur français Hwang, sur la présence « d'éléments nocifs pour la norme » qui ont été introduit. Ces éléments sont, d'une part, la mention du Traité d'interdiction des armes nucléaires (point 21 et 22) et, d'autre part, « la reconnaissance des conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires » (point 16) — un élément de langage pourtant accepté par Paris lors de la conférence d'examen de 2010 ! Enfin, nous pourrions ajouter que la demande de « s'abstenir d'apporter des améliorations qualitatives aux armes nucléaires existantes » (point 15) est en contradiction avec les politiques de modernisation et de renouvellement menées...

Le malaise de la diplomatie française sur le futur du TNP est-il suffisamment aigu pour que le mardi 28 mai 2019 (soit 15 jours après la fin du TNP), M. Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, n'aborde pas le TNP (mais par contre l'Iran et le JCPOA, la Corée du Nord) devant la commission des affaires étrangères. Aurait-il peur des questions ?

Présence de ICAN à l'ONU

ICAN France avait envoyé une délégation de 4 personnes à l'ONU à New York pour participer aux travaux du comité préparatoire. Avec les autres représentants d'ONG présentes, de nombreuses rencontres ont eu lieu avec les diplomates pour débattre notamment de leur implication dans le Traité d'interdiction des armes nucléaires...

Quelle responsabilité des parlementaires ?

L'ordre nucléaire a pris forme en 1945. Il a évolué avec l'arrivée d'États possédants cet armement et la prolifération nucléaire. Sa perception est différente selon le point de vue des États possédant — ou non — ces armes.

Mais il prévaut une certitude, cet ordre est fondé sur l'équilibre de la terreur ; autrement dit, sur le pari que personne ne va employer en premier l'arme nucléaire. La question reste donc en suspend : pendant combien de temps ce pari est-il tenable avant que l'on ne tombe de cet équilibre ?

Chaque jour, à travers des rencontres diplomatiques internationales et les tensions internationales, le sujet « arme nucléaire » est sur le devant de la scène. En février dernier, le retrait américano-russe du traité FNI a rappelé les frissons de la guerre froide ; s'en est suivi la peur d'une escale militaire débouchant sur une utilisation (volontaire ou accidentelle) d'armes nucléaires par l'Inde et le Pakistan. Le retrait des États-Unis du JCPOA (accord de Vienne) fait craindre un cercle infernal pouvant entraîner une nouvelle guerre au Moyen-Orient ; sans parler de la Corée du Nord. En parallèle à toutes ces tensions, d'autres plus diplomatiques existent à l'ONU à travers la Conférence du désarmement qui est un lieu d'inaction depuis de trop nombreuses années et la conférence du TNP qui devient une scène de division. Le TIAN — cette nouvelle norme née en 2017 et qui devrait entrer en vigueur en 2020 — est le symptôme — et non la cause — de la division existante au sein de l'ONU entre les acteurs qui sont lancés dans une course qualitative aux armes nucléaires (renonçant ainsi à leurs obligations de désarmement) et le reste du monde.

La politique de défense de la France repose sur cette « clef de voûte » des forces nucléaires, dont le budget a tout simplement augmenté de 60 % dans la dernière Loi de programmation militaire (LPM) ; soit 37 milliards d'euros pour la modernisation et le renouvellement de tous les systèmes d'armes. C'est donc 13,7 Mds de plus par rapport à la précédente LPM sous le président Hollande ou encore 16,7 Mds de plus par rapport à celle sous le président Sarkozy ! Nous sommes donc loin des engagements acceptés (lors de la conférence d'examen du TNP de 2010) par la diplomatie française, de diminuer la place des armes nucléaires...

L'objectif d'une politique de défense est d'assurer la sécurité des citoyens et du territoire. Les tenants de la dissuasion affirment que les armes nucléaires remplissent ce rôle ; nul ne le sait, nul ne peut l'affirmer de façon péremptoire. Par contre, il

existe une certitude sans aucune naïveté, il faut savoir regarder la réalité. La problématique de l'arme nucléaire prendra fin, soit par son utilisation et à ce moment-là, nous serons dans un désordre mondial créé par un ordre nucléaire ; soit car cette arme aura été éliminée et alors nous sortirons de cet ordre nucléaire qui a été fondé sur l'insécurité.

Il reste donc une question : alors que ce sujet a été accepté comme étant une prérogative présidentielle, quel est le rôle — donc la responsabilité — des parlementaires ? Selon la Constitution, au titre de l'article 24 « *le parlement contrôle l'action du gouvernement. Il évalue les politiques publiques* ». Les parlementaires votent les budgets et à ce titre peuvent — a minima — enquêter et comprendre « le comment et le pourquoi » de cette force au regard :

- des obligations internationales de désarmement nucléaire. En effet, pourquoi ratifier des accords, si ouvertement la politique mise en œuvre ne les respecte pas ?
- du droit international humanitaire. Comment le promouvoir ? Alors que toute menace d'emploi d'arme nucléaire induit de le transgresser en étant prêt à frapper des populations civiles ?
- des dangers et des risques opérés par les cybermenaces. Comment ces systèmes vont impacter la fiabilité des systèmes nucléaires ?
- de l'arrivée de missiles hypersonique conventionnels, qui vont obliger le pouvoir décisionnaire à prôner une politique d'emploi en premier pour conserver la crédibilité de cette force ?
- de la réalité de la sécurité apportée par cette force aux Français, sachant qu'à la différence de toute autre politique de défense, son échec signifie leur suicide...
- de l'adéquation entre une politique de protection de l'environnement revendiquée et une politique qui peut engendrer une destruction totale de l'environnement.

La mise en place de la délégation permanente à la dissuasion nucléaire, à la non-prolifération, à la maîtrise de l'armement et au désarmement adopté en juillet 2018 par la commission des affaires étrangères pourrait répondre à ces questions, à condition d'une réflexion ouverte notamment aux ONG. Ce format pourrait alors élargir la réflexion qui manque au sein du parlement dont le rôle est de contrôler l'exécutif. Face à un tel danger, il en va de la responsabilité de chaque parlementaire de se saisir pleinement du sujet.

La dissuasion nucléaire en bref..

Hypersoniques • À l'occasion des vœux de la ministre des Armées, il a été annoncé le lancement d'un programme pour le développement d'armements hypersoniques avec la notification d'un contrat à Ariane Group pour un démonstrateur de planeur hypersonique. Un premier essai en vol est prévu pour 2021. Cet armement conventionnel ou nucléaire devra pouvoir contourner les défenses antimissiles. La dualité annoncée de cet armement ne pourra que créer plus de terreur.

Le Monge • Ce bâtiment d'essais et de mesure, créer pour recueillir et exploiter tous les paramètres des tirs de missiles en vol, est de nouveau opérationnel après un arrêt technique

majeur (remise à neuf de ses radars et équipements d'aérodynamique...). Il est donc prêt pour le prochain test du missile M51 de 2019...

Dissuasion • Alors que s'est tenue le 621^e comité à l'énergie atomique de défense (16 avril) pour valider les processus dans le cadre du renouvellement des composantes nucléaires, le Président Macron devrait selon la presse spécialisée s'exprimer sur la dissuasion et le cyber, probablement le 12 juillet lors de l'inauguration du *Suffren*, premier sous-marin nucléaire d'attaque de la classe *Barracuda*.

Questions pour les auditions à venir...

Au cours des prochaines semaines vous allez auditionner plusieurs acteurs politiques et militaires concernés par l'arme nucléaire, l'occasion de leur poser l'une ou l'autre des questions suivantes...

Assemblée nationale, audition à la commission de la défense

M. Geleznikoff, directeur des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique, le 26 juin : « *Pouvez-vous expliquer pourquoi le coût des programmes de simulation a dépassé dans des proportions considérables les premiers chiffres annoncés à la fin des années 1990 : ceux-ci oscillent pour le programme complet entre 2,8 Mds € en 1999 et 4,6 Mds € en 2000 à plus de 7,2 Mds € désormais, sachant que le Laser Mégajoule ne dispose pas encore de toutes ses lignes lasers ?* »

M. Joël Barre, délégué général pour l'armement, le 2 juillet : « *La LPM a lancé un processus de renouvellement et de modernisation des composantes nucléaires. Pouvez-vous expliquer clairement la différence entre ces deux notions ?* »

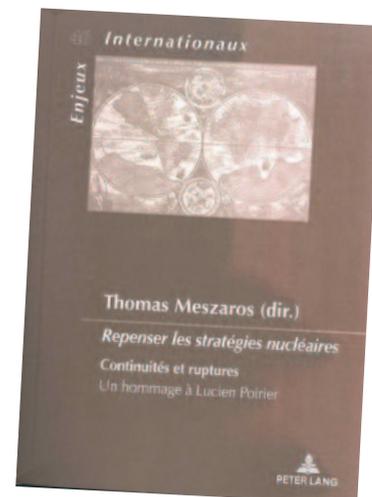
L'amiral Prazuck, chef d'état-major de la marine, le 3 juillet : « *En moins de 10 ans nous avons eu trois versions du missile M51. Alors que la version 3 est en cours d'expérimentation et de fabrication, il est déjà envisagé une version 4, ce qui nous pose une triple question : est-ce pour donner un plan charge aux industriels de la défense ? Est-ce pour intégrer des technologies nouvelles et lesquelles ? Ou est-ce à cause de nombreuses défaillances techniques ?* »

Assemblée nationale, audition à la commission des affaires étrangères

M. Hubert Védrine, ancien ministre des affaires étrangères, le 25 juin : « *Pensez-vous que l'utilisation de l'arme nucléaire viendrait enfreindre le droit international humanitaire et que la menace d'emploi de l'arme nucléaire est également contraire à ce droit que la France revendique de respecter ?* »

Sénat, visite de la commission des affaires étrangères et de la défense à Istres des FAS

Les sénateurs de la commission des affaires étrangères et de la défense sont invités le 4 juillet à visiter les Forces aériennes stratégiques sur la base aérienne d'Istres : « *Les forces de dissuasion sont faites pour impressionner un adversaire, dans le but que celui n'attaque pas la France. La dissuasion échoue à partir du moment où celle-ci est utilisée. Ainsi pouvez-vous expliquer de manière claire le concept de l'ultime avertissement, car il semble que cette action, soit faite pour rétablir une politique de dissuasion, alors même qu'un missile ASMP-A aurait été utilisé ?* »



Repenser les stratégies nucléaires Continuités et ruptures

Thomas Meszaros (dir.)

Cet ouvrage collectif invite à ouvrir le débat sur la place des armes nucléaires à travers leurs trajectoires passées, présentes et à venir dans les relations internationales. Patrice Bouveret de l'Observatoire des armements intervient sur la politique de contrôle des armements menée par la France et souligne à ce titre l'absence de transparence à travers sa contribution, « *La France fait la course en tête pour les technologies de dissuasion* ». Jean-Marie Collin de ICAN France présente dans son article « *les postures d'États européens face au processus du désarmement nucléaire dans le cadre de l'initiative humanitaire sur les armes nucléaires* ».

Édition Peter Lang, mai 2019, 484 pages.

NOUS SUIVRE SUR TWITTER :



@obsarm

@ICAN_France



ICAN France, est le relais national de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN). Cette campagne,

lancée en 2007, regroupe 500 organisations non gouvernementales partenaires dans 101 pays. Elle vise à mobiliser les citoyens pour faire pression sur leurs gouvernements afin de signer et de faire ratifier le traité d'interdiction des armes nucléaires ouvert à la signature depuis le 20 septembre 2017. ICAN a reçu le prix Nobel de la paix en 2017 pour son action de mobilisation des opinions publiques sur les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires et la promotion d'un outil juridique contraignant auprès des États : le Traité d'interdiction des armes nucléaires adopté à l'ONU par 122 pays le 7 juillet 2017.

PLUS D'INFORMATION SUR ICAN FRANCE : www.icanfrance.org

CONTACT : Jean-Marie Collin, expert, co-porte-parole,
coordination@icanfrance.org • 06 37 94 62 41



L'Observatoire des armements est un centre indépendant d'expertise et de documentation, ouvert au public, créé en 1984. Les activités de recherche

de l'Observatoire des armements sont centrées plus particulièrement sur deux axes : les transferts et l'industrie d'armement ; les armes nucléaires et leurs conséquences. Pour faire connaître son activité et ses travaux de recherche, l'Observatoire publie une lettre d'information, *Damoclès*, ainsi que des études et des ouvrages comme *Exigez ! Un désarmement nucléaire total*, avec Stéphane Hessel et Albert Jacquard ou *Résister à la militarisation : le Garm, Lyon, 1967-1984*. Au fil des années, l'Observatoire des armements est devenu un interlocuteur incontournable et un centre ressource pour les médias, les responsables politiques, les chercheurs, la société civile, tant français qu'étrangers.

PLUS D'INFORMATION SUR L'OBSERVATOIRE : www.obsarm.org

CONTACT : Patrice Bouveret, directeur,
patricebouveret@obsarm.info • 06 30 55 07 09